

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 12 novembre 2025

Travaux

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

**Travaux - IPFBW - Achat groupé dans le cadre d'un marché de fourniture d'énergie 2027 - 2028 -
Approbation de la convention.**

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la législation en matière de marchés publics;

Considérant que notre commune a adhéré au projet d'achat groupé d'électricité par l'intercommunale IPFBW et décidé de faire participer la Commune à l'opération, qui se termine le 31 décembre 2026;

Vu le courriel du 22 octobre 2025 de l'IPFBW (Intercommunale Pure de Financement du Brabant Wallon Srl) relative au marché de fourniture d'énergie, électricité et gaz;

Considérant qu'afin de garder une plus grande liberté dans la fixation des prix de l'énergie et au vu des importantes variations de ce type de marché, l'IPFBW a choisi d'anticiper le prochain marché;

Considérant que l'IPFBW a décidé de relancer les marchés de gaz et d'électricité pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028;

Vu la convention de coopération relative à l'organisation d'un achat groupé dans le cadre d'un marché de fourniture d'énergie;

Considérant que des crédits appropriés seront inscrits au budget ordinaire 2027 et suivants sous réserve d'approbation par le Conseil communal et l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré;

DECIDE :

Article 1. D'adhérer au projet d'achat groupé d'électricité et gaz lancé par l'IPFBW pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028

Article 2. De renvoyer la convention de coopération dûment signée à l'IPFBW.

Article 3. De transmettre la présente délibération au Directeur financier.